

COMBATTONS LE TORPILLAGE ANNONCÉ DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE !

L'éducation prioritaire n'échappe pas au rythme infernal des contre-réformes. SUD éducation défend l'éducation prioritaire, même si nous critiquons largement le bilan de la réforme de 2014, en particulier sur les moyens alloués. **SUD éducation fait le point sur les principales annonces, et détaille ses revendications pour l'éducation prioritaire.**

Le lundi 1^{er} octobre, le ministère annonçait la commande d'un nouveau rapport sur l'éducation prioritaire. Le rapporteur choisi n'est pas n'importe qui : il s'agit de Pierre Mathiot, qui avait pondu le rapport sur la réforme du Bac et du lycée général et technologique, que combat toujours SUD éducation.

Le lendemain, le ministère annonçait à l'Assemblée nationale le report de la publication de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, prévue au départ pour 2019. L'objectif de ce report est de laisser le temps à la mise en place d'une nouvelle réforme, dont le contenu pourrait être la suppression pure et simple du label éducation prioritaire. Le ministre évoque ainsi une « une politique d'éducation prioritaire plus subtile qui n'est pas en noir et blanc, une approche plus graduelle », et explique qu'il faut « éviter les psychodrames du passé sur la question d'y être ou ne pas y être (sur la carte) ».

AU PROGRAMME, UN TORPILLAGE ANNONCÉ

RÉFORME DE 2014 : UN BILAN TRÈS INSUFFISANT

SUD éducation défend le principe de l'éducation prioritaire, d'après la logique qui est de donner plus à celles et ceux qui ont moins. Pour autant, SUD éducation dresse malgré tout un bilan négatif de la réforme menée en 2014 :

- ⇒ la prime REP et REP+ est limitée aux personnels enseignant-e-s
- ⇒ la pondération des services des personnels enseignants en REP+ est trop souvent troquée contre des réunions imposées par des chef-fe-d'établissement autoritaires, et compensée par une augmentation des HSA dans les DHG.
- ⇒ les 9 jours de formation dans les écoles REP+ sont trop rarement compensés par des remplacements.
- ⇒ aucun moyen supplémentaire n'est donné par rapport aux autres collègues, ce qui a abouti à une baisse des moyens dans de nombreux collèges classés.

éducation
sud
Union
syndicale
Solidaires

Fédération SUD éducation
31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris
fede@sudeducation.org

 @SUD_education  @Sudeducationfederation

Le ministre Blanquer a mis en œuvre deux nouveautés concernant les écoles et établissements REP et REP+.

⇒ D'une part, les **CP à 12** ont commencé à être mises en place à la rentrée 2017. Si la baisse des effectifs par classe est bien une priorité de la fédération SUD éducation, force est de constater que cette réforme a des biais problématiques : suroccupation des locaux sans que les collectivités n'aient les moyens d'y faire face, redéploiement de moyens au détriment des remplacements, d'autres dispositifs et niveaux. Aujourd'hui, la situation est intenable dans un certain nombre de territoires dans lesquelles les écoles sont sur-occupées, comme à Marseille ou dans la région parisienne.

⇒ L'autre nouveauté concernant l'éducation prioritaire est la **prime octroyée dès la rentrée 2018 aux enseignant-e-s en REP+**. Cette prime est composée d'une part fixe de 1000 euros et d'une part de 2000 euros attribuée au mérite, en fonction des résultats des élèves. SUD éducation condamne fermement la mise en place de cette prime et refuse toute forme de prime au mérite et de mise en concurrence.

**CP À 12 ÉLÈVES,
PRIME REP+ :
DES INNOVATIONS
SUJETTES
À CAUTION**

LES REVENDICATIONS DE SUD ÉDUCATION

1 – UNE BAISSÉ DES EFFECTIFS PAR CLASSE :

- 20 élèves maximum par classe, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA.

2 – UNE BAISSÉ DU TEMPS DE TRAVAIL :

- Un temps de service global pour l'ensemble des enseignant-e-s du 2nd degré de 14 h cours/élèves + 3 h de concertation/travail en équipes & 18 heures devant élèves + 6 heures de travail en équipe dans le premier degré.
- 1/9^e de minoration de services pour tous les personnels de l'éducation prioritaire.

3 – UNE VIE SCOLAIRE RENFORCÉE POUR LES ÉLÈVES

- 1 CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires et 1 pour 100 en éducation prioritaire.
- 1 personnel de vie scolaire pour 50 élèves en collège ordinaire et 2 pour 50 en éducation prioritaire.

4 – DES DISPOSITIFS D'AIDE ET DE PRÉVENTION COMPLETS :

- 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1^{er} degré).
- Un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue).

5 – DES MESURES PERMETTANT LA STABILISATION DES ÉQUIPES

- La formation et la titularisation de tou-te-s les contractuel-le-s ainsi que le financement des études pour permettre aux jeunes de l'académie d'accéder aux métiers de l'enseignement.

6 – L'EXTENSION DE LA PRIME REP-REP+ À TOUS LES PERSONNELS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE

VOTONS



ELECTIONS.SUDEDUCATION.ORG
Union
syndicale
Solidaires